



La CFE Énergies représente les agents de maîtrise, techniciens et cadres des Industries Électriques et Gazières (IEG), quels que soient leur domaine d'activité ou la nature de leur fonction. Elle est la première organisation syndicale représentative auprès des salariés de l'encadrement et la seconde tous collèges confondus dans la branche des IEG, et la première, tous collèges confondus, à EDF SA.

Contact : André PALU
Secrétaire national aux affaires
publiques et européennes.

andre.palu@cfe-energies.com

Le point de vue de la CFE Énergies

La CFE Énergies soutient le projet de Technocentre proposé et porte une argumentation sur cinq points principaux :

- **Garder une histoire nucléaire au site** : le site de Fessenheim a une histoire industrielle nucléaire de plus d'un demi-siècle. La fermeture de la centrale nucléaire de production d'électricité a laissé des traces chez les salariés et dans le territoire, et le projet de Technocentre pourra apporter une activité industrielle plus que bienvenue, en attendant d'autres projets.
- **Un projet qui n'est pas à la hauteur des emplois perdus** : même si plusieurs centaines d'emplois sont prévus pour la construction et l'exploitation du Technocentre, ceux-ci ne combleront pas les emplois perdus en 2020. Nous soulignons par ailleurs le manque d'ambition du projet, comparé à ce qu'a été son préfigurateur, le projet Val-M.
- **Une interrogation sur l'exploitant qui ne sera pas EDF**, mais une filiale de filiale, au statut, entre autres, bien différent de celui d'EDF. Nous demandons une exploitation directe par EDF.
- **Un débat qui a déjà eu lieu** : le débat sur l'intérêt du recyclage des déchets TFA métalliques a déjà eu lieu. Faire croire l'inverse est un mensonge.
- **Des pratiques à corriger** : les pratiques d'exercice du débat public, comme pour tout débat public sur le nucléaire, ne permettent pas une information complète et impartiale, du fait des actions de certains militants anti-nucléaires. Le rôle de la CNDP est aussi de veiller à un débat équilibré et corrigeant les fake news.



Le site de Fessenheim a une histoire...

Depuis plus d'un demi-siècle, le site de Fessenheim vit avec l'atome. Il a été le premier à accueillir deux tranches du programme CP0, de 900 MW chacune, dont la vie s'est terminée en 2020 avec une fermeture politique abrupte, incomprise, non nécessaire à quelques semaines seulement de la mise en service de la centrale à charbon de Datteln 4, en Allemagne, et alors même que l'ASN considérait la centrale nucléaire de Fessenheim comme devenue une des plus performantes du pays en matière de sûreté, juste après de lourds investissements par EDF pour des travaux de rajeunissement des installations.

Le processus de fermeture et de transition a été mal maîtrisé, selon la Cour des Comptes, voire chaotique, selon une mission d'information parlementaire. Quoi qu'il en soit, c'est EDF qui a dû gérer le désastre, notamment en ce qui concerne la reconversion de centaines de ses salariés qu'il a fallu reclasser, sans aucune aide de l'État et sans oublier les très nombreux salariés prestataires.

D'aucuns diront que le projet de territoire ne prévoyait pas de nouvelle installation nucléaire, et pas de technocentre. Si on s'en tient aux faits, il est écrit que *le projet ne fait pas l'objet d'un accord*, et que *la mise en œuvre de ce projet devra faire l'objet de discussions approfondies*. C'était, il y a 6 ans, en février 2019. Les discussions ont eu lieu, et le projet de technocentre est désormais mature pour être proposé au débat public.

De ces années, on peut cependant regretter une perte d'ambition par rapport à son préfigurateur, le projet Val'M, qui prévoyait notamment, en plus d'une usine de fusion, un centre de R&D et des moyens de capitalisation de connaissances associés pour faire de Fessenheim un site d'excellence en matière de démantèlement et de déchets.

La CFE Énergies regrette cette perte d'ambition, qui aurait également amené de l'activité et des emplois qualifiés uniques à forte valeur ajoutée et non délocalisables.

... et un futur

Nonobstant cette réserve, l'arrivée sur le site nucléaire de Fessenheim de cette usine de fusion de déchets radioactifs à très faible niveau d'activité est une bonne chose, pour plusieurs raisons.

Ce projet, s'il se réalise, permettra en effet à la France d'avoir – enfin – ce type d'usine sur son territoire, la France étant le dernier pays de l'UE à avoir autorisé, bien que sous régime dérogatoire, le recyclage des déchets TFA.



Il permettra d'avoir, selon le maître d'ouvrage, 200 emplois pérennes, non délocalisables, et aussi de garder une identité nucléaire au site, en plus du démantèlement du CNPE.

Garder une identité industrielle et nucléaire au site nous paraît fondamental, y compris dans l'optique de pouvoir y installer, à long terme, une autre installation de production d'électricité nucléaire, qu'elle soit sous forme de SMR, d'un réacteur de quatrième génération ou autre.

Une reconversion du site qui n'est pas à la hauteur des emplois perdus

Dans le dossier du maître d'ouvrage, EDF présente les évolutions en termes d'emplois en intégrant ce transfert d'usage entre l'existence de la centrale nucléaire puis l'arrivée du technocentre. Si on considère les emplois liés au démantèlement – qui représentent environ un dixième des emplois qui existaient quand il y avait un centre de production d'électricité, – et les emplois nouveaux liés au technocentre – il y a une destruction nette d'emplois.

C'est un exemple d'une action de réindustrialisation non équilibrée du point de vue du développement d'un territoire.

Si ce n'est pas à EDF de réparer les errances de l'État il est cependant dommage de devoir constater qu'au plus fort de l'exploitation de technocentre, il n'y aura qu'un tiers des emplois qui existaient auparavant. Le non-aboutissement du projet Val'M, hélas, y contribue aussi.

Un débat qui a déjà, en partie, eu lieu.

Contrairement à ce que certains participants au débat voudraient laisser croire, le débat sur la nécessité d'une telle installation a, dans son principe, déjà eu lieu.

En 2019, le Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs a été mis en débat public, et le sujet du recyclage des métaux à très faible activité a été abordé dans plusieurs réunions.

Ainsi, les termes du débat et les avis ont été posés, et c'est en toute connaissance de cause que l'autorité a pris sa décision sur ce point.

Vouloir refaire incessamment les débats en prétextant qu'ils n'ont jamais eu lieu et que ceux-ci n'ont pas abouti « à *un avis unanime* » constitue une forme d'empêchement et de déni de démocratie.

Tout d'abord parce qu'un débat public n'est pas le lieu pour obtenir un avis unanime, mais pour exposer les arguments, des points de vue différents et informer le public en apportant notamment des réponses précises aux questions posées. Il est aussi important de signaler qu'EDF n'avait pas d'obligation légale de demander un débat public, et qu'il faut souligner ce choix d'EDF.

La CFE Énergies peut comprendre que pour des raisons liées au rejet de toute activité industrielle liée à l'atome, il y ait des oppositions ; mais ces dernières doivent aussi s'appuyer sur des données scientifiques objectives et factuelles, ce qui n'a pas été souvent le cas. Nous insistons dès lors pour que les procédés démocratiques soient utilisés non pas pour freiner ou bloquer les prises de décisions mais pour éclairer le plus grand nombre y compris sur les conséquences associées notamment pour le territoire d'un point de vue économiques, sanitaire et social.

En tant que première organisation syndicale à EDF, et seconde dans la branche des IEG, la CFE Énergies demande dans l'intérêt des salariés qu'elle défend d'avoir des décisions prises, et de s'y tenir. Les indéterminations et éternels questionnements ont des impacts réels sur les salariés, qui ont l'impression de ne pas être considérés face à des opposants usant parfois de procédés dilatoires et de fausses informations pour semer le doute et la peur, ce qui va d'ailleurs à l'encontre du but des débats publics, qui est d'informer et de rationaliser l'information.

Pour la CFE Énergies, le recyclage des métaux TFA est une nécessité pour plusieurs raisons :

- Il permet la réutilisation de métaux dans la vie courante abaissant ainsi l'impact environnemental et dans le cadre d'un contrôle sanitaire strict.
- Il permet à la filière nucléaire d'entrer de plain-pied dans le monde de l'économie circulaire par la limitation de l'extraction de minerais, ajoutant une corde supplémentaire à l'arc écologique de l'atome.
- Il permet également de limiter l'impact du stockage TFA sur l'artificialisation des sols compte tenu de la forte diminution des surfaces de stockage nécessaires mais aussi de surveillance et donc des coûts associés.

Le risque sanitaire, déjà évalué par les autorités scientifiques compétentes, bénéficie d'un retour d'expérience de vingt ans en Europe qui démontre l'innocuité d'une fusion bien contrôlée.

De plus, les autorités française, ASN et IRSN hier, et ASNR aujourd'hui, ont à maintes reprises démontré leur compétence et leur indépendance et se sont positionnées favorablement.

Exploitation de l'installation

Comme dit plus haut, la CFE Énergies regrette la perte d'ambition par rapport au projet initial. Mais ce n'est pas le seul point de désaccord avec le maître d'ouvrage.

Le maître d'ouvrage EDF délègue l'exploitation de cette installation à une filiale de sa filiale Cyclife, en charge des activités liées aux déchets et à la déconstruction des installations nucléaires. Quelles que soient les raisons industrielles avancées, la CFE Énergies y voit, encore une fois, la volonté des dirigeants du Groupe EDF de fragiliser le statut IEG qui est pourtant le social du groupe en France.

La première question qui se pose alors est : pourquoi n'est-ce pas Cyclife qui présente le projet ?

Du côté de la CFE Énergies, nous préconisons que l'exploitation soit réalisée directement par EDF et non par une filiale.

Pour l'installation récente de ICEDA (Installation de Conditionnement et d'Entreposage des Déchets Activés), une exploitation par Cyclife avait été envisagée avant qu'EDF ne reprenne en totalité la main afin que l'installation puisse être mise en service. Fort de ce retour d'expérience la question mérite d'être posée.

Les différents débats ont mis en avant la question de la confiance. Pour la CFE énergies, faire exploiter cette installation en direct par un groupe industriel puissant, bénéficiant d'une ingénierie puissante et existant depuis 70 ans, avec une expérience industrielle et sociale reconnue est de nature à davantage renforcer la



EDF - Didier Marc/PWP

confiance que de la confier à une création ex-nihilo.

Déroulement du débat

Le dernier point sur lequel portera ce cahier d'acteurs est le déroulement du débat public en lui-même.

Depuis 5 ans, il y a eu plusieurs débats publics en relation avec la question nucléaire, que ce soit sur le Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs, le projet d'EPR2 à Penly et le programme Nouveau Nucléaire Français, le projet d'une paire d'EPR2 à Gravelines, ainsi que celui à Bugey qui s'ouvre en ce moment même.

A chaque débat, des pratiques similaires ont lieu :

- Du sabotage de réunions empêchant la tenue de celles-ci, et par la même l'exercice du droit constitutionnel des citoyens à être informés. Cela a été notamment le cas lors des débats publics PNGMDR et Penly. On ne peut, par ailleurs, que regretter la mansuétude dont ont fait preuve les responsables des CPDP à l'égard des « saboteurs », faisant passer en priorité leur mode d'action par rapport aux attentes des participants à ces réunions.
- La monopolisation et la multiplication des prises de parole en public d'un certain nombre, « oubliant » même de se présenter. Les autres participants se retrouvent alors avec une seule et unique prise de parole voire ne peuvent d'exprimer, nuisant ainsi à la pluralité des opinions.
- La question du « fact-checking » se pose également. Il est désormais devenu commun que des affirmations non sourcées et fausses, voire farfelues, soient assénées en réunion publique sans qu'il soit possible de réagir faute de pouvoir obtenir la parole.
- En outre, les instances de « fact checking » que les CPDP ont parfois pu mettre en place ne permettent pas de pouvoir lutter contre la désinformation car elles recherchent le consensus plutôt que de vérifier les faits.

Concernant le débat public du technocentre, la CPDP a préféré ne pas mettre en place de telle structure, arguant du fait que les participants

sauraient faire la différence malgré notre demande insistante.

Las, les différentes prises de parole ont montré que les désinformateurs continuent de désinformer, et coupent la parole à celles et ceux qui tenteraient de les reprendre.

Il est temps que la CNDP dans son ensemble prenne acte des méthodes utilisées par certains opposants au nucléaire et qui n'ont pas leur place dans un débat public, empêchant un débat le plus apaisé possible, et donnant les informations nécessaires au public.

Nous comprenons que la doctrine de la CNDP de considérer que toutes les paroles se valent ait pu avoir un sens à la création de la CNDP mais aujourd'hui on ne peut plus dire que toutes les paroles se valent. Quand elles s'appuient sur des mensonges et des stratégies qui n'ont pour but que d'engendrer la peur, elles ne devraient pas avoir droit de cité.

En tant qu'organisation responsable, et tenant sa légitimité d'élections, la CFE Énergies se fait fort de n'utiliser que des informations vérifiées et sourcées pour faire valoir ses arguments.

CONCLUSION

En conclusion, la CFE Énergies approuve le projet, qui est une réponse certes imparfaite, mais qui a le mérite d'exister pour la reconversion du site nucléaire.

Cette installation est nécessaire pour un recyclage efficace et souverain des déchets TFA qui pourront être utilisés sans risque dans l'industrie.

La CFE Énergies ne peut que regretter que l'exploitation de l'installation ne soit pas faite par EDF en propre, mais par la filiale d'une filiale. A notre sens, le vrai risque du projet est là.

Nous notons enfin et comme pour les autres débats publics relatifs au nucléaire, qu'il est difficile de faire entendre une parole factuelle sans être noyé d'informations au mieux incorrectes, au pire mensongères, qui demandent bien plus de temps à être corrigées qu'à être dites sans que ces procédés pourtant bien connus n'émeuvent les organisateurs du débat public.

